



Adultere et divorce pour faute

Par **Charlotte13200**, le **02/08/2016 à 16:38**

Bonjour Maître,

Mon mari m'a trompé il y a 3 ans. Nous sommes restés ensemble car il a fait une dépression suite à ça. Je souhaiterais divorcer car je n'arrive pas à pardonner et nos relations se détériorent. Est ce que je peux demander le divorce pour faute à son encontre? Nous avons 3 enfants et je suis au chômage depuis 2 mois.

Merci

Par **youris**, le **02/08/2016 à 17:14**

Bonjour,

le divorce pour faute présente beaucoup d'inconvénients et peu d'avantages.

il est le divorce le plus long, le plus complexe, donc le plus cher par sa durée et les démarches à effectuer.

c'est donc un divorce par principe conflictuel donc pénalisant pour les enfants et les futurs ex.

il n'interdit pas à l'époux fautif d'obtenir une prestation compensatoire.

l'époux non fautif peut demander des dommages et intérêts.

le divorce par consentement mutuel est le plus rapide et le moins cher (1 seul avocat nécessaire).

salutations

Par **Charlotte13200**, le **02/08/2016 à 17:31**

Merci!